

3) Importance des politiques énergétiques afin de promouvoir la sûreté nucléaire

Des politiques efficaces pour restructurer le secteur énergétique sont essentielles à la sûreté nucléaire. La restructuration du secteur énergétique doit comporter des dispositions pour fixer les prix et les droits de douane, ainsi que pour le paiement rapide des fournitures d'électricité. Cela entraînera des flux financiers permettant aux producteurs d'électricité d'investir dans les améliorations de la sûreté et dans la maintenance, ainsi que d'encourager les économies d'énergie. Des politiques de tarification au coût réel mobiliseraient également le capital national et encourageraient les investissements étrangers directs. Ces mesures de restructuration doivent être considérées comme un processus général comportant diverses initiatives, qui facilitent la fermeture rapide des centrales nucléaires qui ne peuvent être laissées en activité. Les décisions de fermeture doivent être prises conformément aux dispositions de la Convention sur la sûreté nucléaire.

Des études bilatérales et multilatérales ont mis en lumière l'étroite relation entre la réforme du secteur de l'électricité et la sûreté nucléaire. A titre d'exemple, deux études achevées récemment, l'Etude américano-russe conjointe sur les sources d'énergie électrique de remplacement et l'Etude de l'AIE sur le secteur énergétique en Russie, ont porté sur le secteur énergétique en Russie et ont émis une série de recommandations pour des réformes et des investissements. Leur contribution à l'élaboration de ces concepts est bienvenue. L'étude américano-russe ci-dessus a notamment souligné que les investissements dans l'amélioration de la sûreté des centrales nucléaires et les investissements dans les sources d'énergie de remplacement et l'efficacité énergétique peuvent entrer en concurrence, et qu'il est rentable de maintenir les centrales nucléaires existantes en exploitation à condition qu'elles puissent faire la preuve qu'elles fonctionnent conformément aux normes de sûreté internationalement reconnues.